Pays en développement, gestion de l'eau: politique et priorités de la coopération au développement

2002/2179(COS) - 12/03/2002 - Document de base non législatif

OBJECTIF : définir une politique spécifique et des priorités pour la gestion de l'eau dans les pays en développement. CONTENU : La présente communication vise à orienter le soutien accordé par l'UE à la gestion des ressources en eau des pays en développement, dans le souci d'appréhender le phénomène de la rareté croissante et de la qualité décroissante des réserves mondiales en eau. La situation est particulièrement grave dans les pays en développement et parmi les plus pauvres d'entre eux. Pour la Commission aucune stratégie de réduction de la pauvreté ne peut ignorer les besoins vitaux en eau des populations, ni le fait qu'une gestion équitable et durable de cette ressource essentielle relève de l'intérêt de la société dans son ensemble. Fournir de l'eau et des équipements d'assainissement à tous constitue un défi majeur qu'il convient d'atteindre dans une approche holistique. Ce document indique comment les politiques consacrées à l'eau s'inscrivent dans les programmes de développement de l'UE, et propose à cet égard des actions fondamentales. La gestion de l'eau est un problème crucial pour bon nombre de pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, des Caraïbes, du Pacifique et de la Méditerranée. Assurer un accès durable et équitable à une eau salubre dans toutes ses utilisations, en accordant une attention particulière aux besoins fondamentaux des pauvres, est essentiel. Répondant à ce défi, un des objectifs de la communication est de mettre en évidence où et comment les politiques se rapportant à l'eau et au développement s'inscrivent dans les priorités de ce développement. La communication souligne la nécessité d'appréhender la gestion des ressources en eau comme étant un volet transversal des stratégies liées à la réduction de la pauvreté, telles que l'accès équitable aux services sociaux, la sécurité alimentaire et le développement rural durable ou encore l'intégration et la coopération régionales. S'inspirant de principes admis à l'échelle internationale et de l'expérience acquise, la communication propose une démarche globale et intégrée applicable aux différents volets de la gestion des ressources hydriques et à tous ses usagers. Elle formule des messages fondamentaux d'orientation des politiques dans le cadre stratégique global de la gestion intégrée des ressources en eau. Des lignes d'action y sont recommandées, portant plus particulièrement sur l'adduction et le traitement sanitaire de l'eau, sa gestion transfrontalière et l'activité transsectorielle de coordination et d'intégration, la fourniture de services associés à l'eau, l'extension des réseaux d'assainissement et la promotion de l'éducation à l'hygiène, la solution des défis urbains, la réalisation de la sécurité eau-nourriture, la protection des écosystèmes hydriques et la maîtrise des inondations. La communication pose en outre le problème du lien entre l'eau et les défis mondiaux du changement climatique et de la globalisation des échanges. Elle s'inscrit en outre dans le contexte d'une perception internationale croissante de la nécessité impérative de réaliser une sécurité hydrique mondiale, tant quantitative que qualitative, de même que de l'obligation d'adopter, vis-à-vis de l'eau, une démarche holistique associant l'eau à une clé fondamentale du développement durable. Elle souscrit enconséquence aux recommandations formulées par la Conférence internationale sur l'eau douce organisée à Bonn en décembre 2001 et prône le déploiement d'une initiative européenne en tant qu'élément fondamental du programme à défendre lors du Sommet mondial sur le développement durable.